

Bulletin Info

de Germigny des Prés

LA PRIEURÉE
C^m de GERMIGNY DES PRÉS

Jun 2016

LE MESNIL
C^m de GERMIGNY DES PRÉS



L'édito du Maire



Le 2ème trimestre de 2016 fut encore un trimestre bien rempli. Et les projets d'amélioration des infrastructures sur lesquels l'équipe municipale travaille, avancent avec plus ou moins de fluidité.

Mais début juin, la nature nous a rappelé que nos projets sont bien peu de choses lorsqu'elle en décide autrement. Je voudrais remercier tous ceux qui se sont montrés solidaires avec leurs voisins, leurs amis lors des inondations qui ont frappé notre commune et la région toute entière. Sans oublier les employés municipaux qui, sur le terrain ou au secrétariat, ont également contribué à aider les administrés. Si Germigny a été relativement épargnée, nous devons rester vigilants, solidaires et humbles face à la nature et prendre les précautions nécessaires pour limiter au maximum les effets de tels événements.

L'été arrivant, certains vont en profiter pour faire une pause, sous le soleil (espérons-le !) de Germigny ou d'ailleurs.

Bonnes vacances à tous !

Philippe Thuillier

Sommaire

Le budget.....	page 2	Les cérémonies du 8 Mai.....	page 6
Le PLU.....	page 3	Pasto Loire.....	page 6
La fusion des Communautés de Communes.....	page 3	L'école du Grand Clair.....	page 6
Les incivilités.....	page 4	Le SIRIS.....	page 7
Les inondations.....	page 4	Le SEA SMAGY.....	page 7
L'Oratoire.....	page 5	Prochaines sorties.....	page 8
0 pesticide et les maisons fleuries	page 5	Etat civil.....	page 8
L'enfouissement des réseaux.....	page 6	Germigny en ce temps là.....	pages 9-10

Ce bulletin a été réalisé par la Commission Communication

Budget 2016 : voté en séance du Conseil Municipal du 17 mars 2016

Le compte administratif 2015 (état des recettes et dépenses) et le budget 2016 ont été approuvés à l'unanimité :



		Budget 2015	Comptes administratifs 2015	Budget 2016
Fonctionnement	Recettes	591 284,71	429 700,57	653 629,82
	Dépenses	591 284,71	387 471,42	653 629,82
Investissement	Recettes	331 578,70	348 939,51	330 347,03
	Dépenses	331 578,70	93 318,78	330 347,03

Résultats 2015 (en comparaison avec 2014) :

Fonctionnement dépenses :

- les charges à caractère général (eau, électricité, entretien des bâtiments, des équipements et de la voirie, achat de petit matériel et fournitures) ont été maîtrisées et sont restées au niveau de 2014.
- les charges de personnel ont connu une légère diminution (malgré la hausse des taux de cotisations !)

Fonctionnement recettes :

- malgré une baisse de 10% des dotations de l'état, le niveau des recettes s'établit sensiblement au même niveau qu'en 2014 grâce à une légère augmentation des recettes fiscales (sans augmentation du taux d'imposition)

Investissement dépenses :

- certains projets que nous avons prévu en 2015 (Grand Clair, défense incendie, revêtements goudron, busage des fossés et accessibilité) ont été repoussés sur 2016 en raison de la complexité à monter les dossiers, notamment pour les demandes de subventions

Investissement recettes :

- les subventions relatives aux projets engagés en 2013, 2014 ainsi que les retours de TVA de l'année 2013 ont été créditées en 2015, ce qui nous a permis de financer les dépenses 2015.
Au final, 2015 aura permis de dégager des excédents qui seront reportés en 2016

Budget 2016 (montants TTC) :

- **Investissement dépenses** : les projets 2015 non réalisés ont été réinscrits au budget ainsi que de nouvelles réalisations pour 2016. Voici une partie des projets : Grand Clair (20 000€), Défense Incendie (38 000€), Sécurisation route de la Noue (45 000€), mise en conformité accessibilité (38 000€), Eclairage route de St Martin (25.000€).
- **Fonctionnement dépenses** : le budget peut paraître élevé en raison de l'excédent reporté de 2015. Nous avons prévu un budget plus important que l'an passé pour l'entretien de la voirie et des bâtiments. Le PLU (30 000€) représentera une partie conséquente des dépenses. Nous avons également prévu 15 000€ pour la reprise de concessions abandonnées.

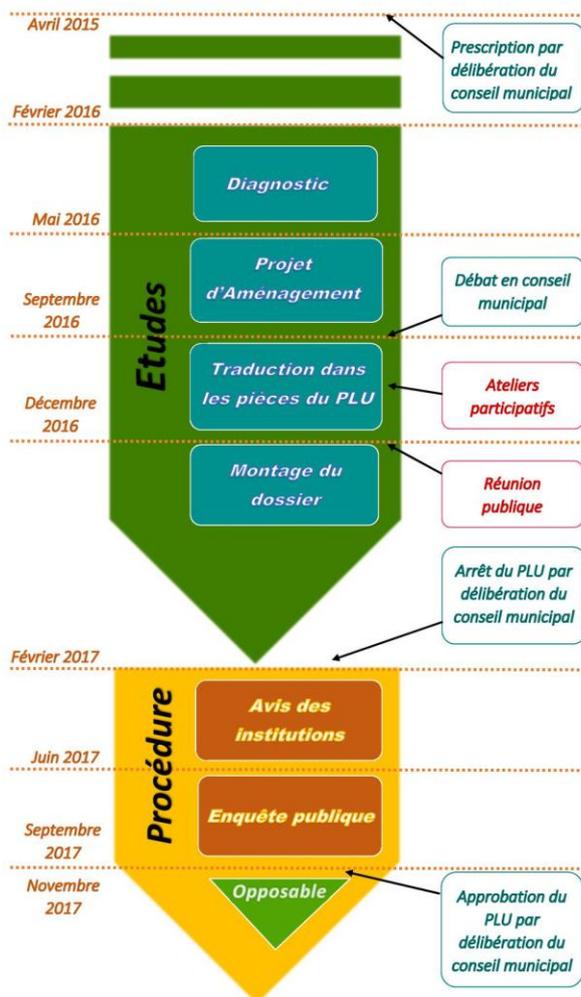
Cette année encore, nous subissons une nouvelle baisse des dotations de l'état (à nouveau -10% environ pour contribuer au redressement des finances publiques) et pour compenser nous devons, plus que jamais, être efficaces dans la gestion de nos dépenses mais aussi pour l'obtention de subventions ! Nos investissements doivent être ciblés, mais pas sans ambition, au risque de ne plus évoluer. Sans oublier que l'investissement public contribue grandement au moteur de la croissance nationale. Equilibre pas facile à trouver !

Malgré tout, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de **ne pas augmenter les taxes** qui restent ainsi aux taux des années précédentes [Taxe d'habitation 9.41 %, Taxe foncière (bâti) : 15.14 %, Taxe foncière (non bâti) : 52.03 %]



La transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) a débuté en janvier par la phase diagnostic avec plusieurs réunions entre le cabinet Morellon et les élus. L'objectif est de faire un état des lieux de la commune de Germigny : son activité commerciale, agricole, touristique, l'habitat existant, la répartition des parcelles dans les différentes zones. Ce diagnostic a été présenté aux membres du Conseil Municipal lors d'une réunion de travail spécifique ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées le 8 juin.

Voici ci-contre le planning de la réalisation de ce PLU.



Calendrier de la révision du POS en PLU à Germigny-des-Prés

Fusion des Communautés de Communes :

Le schéma de fusion des communautés de communes (SDCI) a été arrêté par le préfet le 30 mars 2016 et devra être validé (par délibérations) par toutes les communes concernées. Ainsi, le Val d'Or et Forêt fusionnera avec le Sullias et, à sa demande, Vannes sur Cosson rejoindra le nouvel ensemble pour former un territoire de 20 communes comptant près de 25 000 habitants. Lors de sa séance du 2 juin, le Conseil Municipal de Germigny a validé le SDCI.

Plusieurs réunions entre les maires des différentes communes ont eu et vont avoir lieu afin de déterminer la politique de la future Communauté de Communes : comment seront exercées les compétences obligatoires, facultatives et optionnelles ? La gestion du personnel sera un des points clef de la réussite de la fusion. Sans oublier de déterminer l'emplacement du siège et le nom du nouvel ensemble fusionné. Pour nous accompagner dans la méthodologie, un appel d'offres a été lancé pour retenir un cabinet conseil. Nous n'avons pas de temps à perdre puisque la nouvelle Communauté de Communes devra fonctionner pour le 1^{er} janvier 2017.

Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au bulletin de la Communauté de Communes.



Faire du vélo



C'est bon pour la santé, certes, mais ça peut devenir dangereux, pour soi et pour les autres, lorsque l'on occupe le milieu du carrefour du bourg ou lorsque l'on circule dans les jardins de l'Oratoire où cela est **formellement interdit** (présence de nombreux touristes). Pour prévenir tout accident, évitons ce genre de comportement.



Dépôts sauvages : toujours la même rengaine ...

Le printemps revenant, les dépôts sauvages de déchets s'accroissent et l'on retrouve au pied des conteneurs des bidons de pétrole, des matelas,... Ces objets doivent être déposés en déchetterie. Quant aux sacs d'ordures ménagères, chaque foyer doit être équipé d'une carte d'accès à la colonne enterrée ou d'une poubelle (contactez le SICTOM ☎02.38.59.50.25 si vous n'en possédez pas). Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende d'un montant bien supérieur au montant annuel d'une carte ou d'une poubelle



Nuisance sonore



L'entretien des jardins et espaces verts privés bat son plein et les outils « bruyants » (tondeuse, taille-haie,...) sont de retour. Merci de respecter les horaires pendant lesquels les bruits de ces engins sont autorisés. Et surtout, n'hésitez pas à en parler avec votre voisin avant de brandir la menace de tel ou tel règlement.

Rappel des horaires autorisés : jours ouvrés : 8h30-12h et 14h30-19h30 ; samedi 9h-12h et 15h-19h

Dimanches et jours fériés : 10h-12h



A l'école : scandalisant !

Entre le 8 et le 11 avril, 2 carreaux du préau de l'école ont fait l'objet de caillassage (d'autres petites dégradations ont également été constatées). Fort heureusement, le verre a résisté et s'est juste « feuilleté », les vandales n'ont pu pénétrer dans l'école. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Châteauneuf et l'enquête est en cours. Cet acte est tout simplement scandaleux.

Dans le même registre, grimper le long du mur de la cantine pour se retrouver sur le toit relève de la pure inconscience. Et pourtant, c'est ce qui s'est passé la dernière semaine d'avril. Là encore, l'enquête est en cours.



Inondations

Les intempéries de ces derniers jours ont provoqué de nombreuses dégradations sur l'ensemble de la commune, et notamment chez les particuliers. Suite aux inondations qui ont touché la commune dès le 31 mai dernier, nous restons à votre disposition si vous avez besoin d'aide.

Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé par la ville auprès des services de la Préfecture

Dans le cadre de cet événement, il est nécessaire, si vous avez été sinistré de suivre la procédure suivante :

- Faire une déclaration à votre assurance, avec un maximum de photos et détails
- Nous transmettre par mail (mairie-germigny@orange.fr) ou directement en mairie la fiche remplie détaillant votre sinistre. Vous pouvez télécharger le document sur la page d'accueil du site de la mairie (« Les actualités de votre commune ») ou vous le procurer directement au secrétariat de mairie.

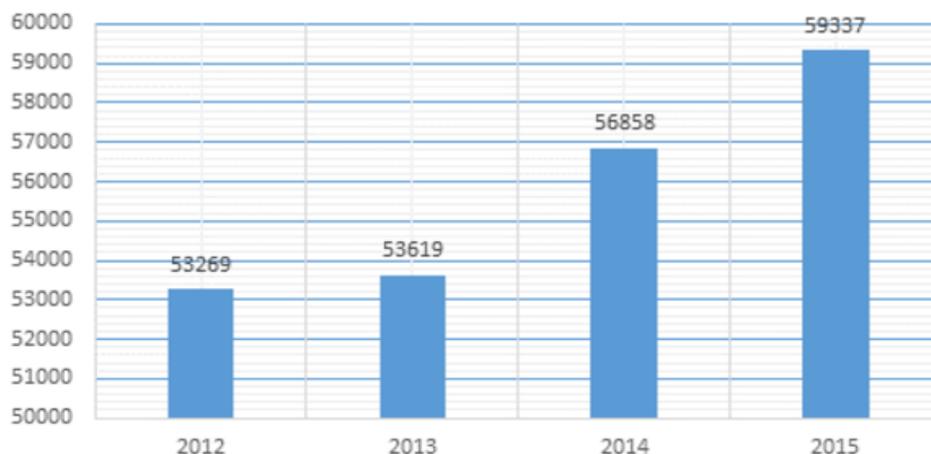
La municipalité, dans ces moments difficiles, adresse tout son soutien aux habitants sinistrés et ne doute pas que chacun saura faire preuve de solidarité et de compréhension.

L'Oratoire :

On le savait, l'Oratoire attire beaucoup, beaucoup de visiteurs. En 2015, ce sont près de 60 000 personnes qui ont franchi la porte d'entrée du célèbre monument. Cet excellent chiffre est dû, entre autres, au parcours de la Loire à Vélo qui fait un petit crochet par le bourg de Germigny. Nous espérons que l'aménagement du parcours du Grand Clair ainsi que l'équipement en table et bancs du préau de l'Oratoire permettront de garder un peu plus longtemps ces visiteurs de passage dans notre commune.



fréquentation oratoire à partir de 2012



0 pesticide

Comme nous l'avons relaté à plusieurs reprises, la commune s'est engagée dans une démarche « objectif zéro pesticide ». De même qu'il n'est pas toujours aisé de trouver la méthode la plus adaptée à chaque espace, il est difficile de trouver le bon équilibre entre zone enherbée et désherbée. Il nous faudra donc être plus tolérant à l'égard de la verdure que nous essayons de canaliser, car plus d'espaces verts ne veut pas dire abandon. De même, le fauchage des accotements ne doit pas se faire à n'importe quelle période ni par n'importe quel temps et il se peut qu'à certains endroits l'herbe soit relativement haute, aussi nous veillons à ce que la sécurité ne soit pas remise en cause.



Maisons fleuries



Comme les années passées, la commission parcourra toute la commune le **samedi 2 juillet**, afin de sélectionner et d'effectuer un classement des maisons fleuries. Ce concours est sans inscription.

L'ensemble des récompenses sera attribué à l'occasion de l'animation Grand Public sur le thème «Le Jardinage au naturel » le samedi **15 octobre**. Au cours de cette cérémonie, le classement sera annoncé et les lauréats présents recevront leurs récompenses.



Enfouissement des réseaux :

Les travaux d'enfouissement des réseaux ERDF et Telecom route de St Martin et de Châteauneuf ont démarré en mars. Pour des raisons techniques, le chantier est momentanément à l'arrêt. Il restera à supprimer les différents poteaux et à installer un nouvel éclairage, mais pour l'instant nous n'avons pas le calendrier du déroulement de la suite des opérations.

Cérémonie du 8 Mai :

Le dimanche 8 mai 2016, Philippe Thuillier, Maire, les élus et les Germignons ont rendu hommage aux anciens combattants des dernières guerres en observant une minute de silence après avoir déposé une gerbe au pied du monument aux morts. Une lecture du message officiel et la citation des noms inscrits sur le monument ont été également énoncées par Monsieur le Maire. Un vin d'honneur a clos la cérémonie.



Pasto'Loire

Sur les bords de Loire, des panneaux nous signalent l'entretien des espaces par le pastoralisme. Aussi, depuis la mi-avril, nous pouvons observer le troupeau de M. Thierry Ganem composé de 250 brebis et 350 agneaux. Jos, la bergère et ses chiens surveillent les bêtes. Cette année ils sont accompagnés d'un jeune âne qui aidera au transport des parcs itinérants. Ce troupeau se dirigera ensuite sur Saint Benoît et Saint Gondon.



Ecole du Grand Clair

Lors de deux demi-journées en septembre 2015 et mars 2016, l'animateur LNE (Loiret Nature Environnement) a présenté la faune auxiliaire de nos jardins, les insectes, aux élèves des deux classes de l'école du Grand Clair.

Après avoir reconnu perce-oreilles, abeilles solitaires ou domestiques, coccinelles, chrysopes, syrphes, bourdons, les élèves leur ont concocté des abris d'hiver, des gîtes.

Ces différents gîtes ont été regroupés dans un "hôtel" fabriqué par notre agent communal, Nicolas. Pour que les insectes puissent se nourrir, les enfants avec leurs enseignantes ont préparé des plates bandes de fleurs et d'aromatiques. Les élèves sont fiers car l'hôtel est occupé.



Papa, c'est quoi

Le SIRIS ???

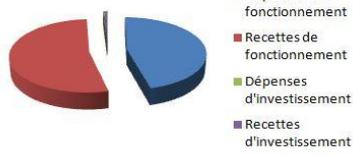
Oui, et ça coûte combien ?

Hé bah ! Fiston ! Le SIRIS c'est :

- ✓ Le fonctionnement matériel des deux écoles de Germigny et Saint Martin
- ✓ Le service de la cantine, de la garderie
- ✓ Les Temps d'Activités Périscolaires
- ✓ L'entretien des locaux

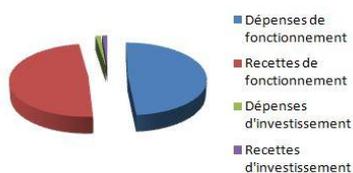
Et ils ont pleins de projets : activités jardinage et plein air, concours de dessins et créations manuelles, former les agents au secourisme... acheter de nouveaux matériels pédagogiques...

Réalisé en 2015



	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	491 544,87 €	564 876,84 €
Investissement	2 019,67 €	8 052,98 €
TOTAL	493 564,54 €	572 929,82 €

Budget 2016 équilibré



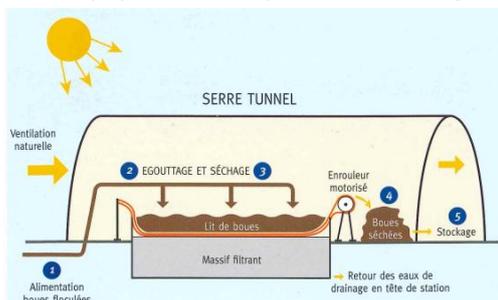
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	540 418,30 €	540 418,30 €
Investissement	13 537,67 €	13 537,67 €
TOTAL	553 955,97 €	553 955,97 €

Contact : SIRIS Saint-Martin d'Abbat-Germigny des Prés, Place de la Mairie 45110 Saint-Martin d'Abbat

☎ 02 38 58 33 25 @ siris.saintmartin@orange.fr 🌐 <http://www.sirissmagy.fr>

Syndicat Eau et Assainissement (SEA SMAGY)

La station d'épuration de Saint Martin d'Abbat et Germigny est en service depuis juin 2013, mais saviez-vous qu'elle est équipée d'un dispositif de séchage des boues écologique ?



Le procédé innovant développé par la SAUR, nommé HELIODRY™, a été retenu fin 2011 par le Syndicat de nos deux communes, en raison de sa simplicité (action du vent et du soleil), de son efficacité (volume des boues sèches 20 fois inférieur à celui des boues liquides) et de son aspect économique (consomme très peu d'énergie, faible volume à transporter pour l'épandage) et écologique (les boues sèches sont sans odeur et permettent des débouchés multiples : épandage, compostage ou incinération).

Des agriculteurs de nos deux communes l'on bien compris, ils exploitent ces boues pour fertiliser leurs champs : Gérard et Jérôme Asselineau et Thierry Pelletier. En 2015, 100% des boues produites par la station ont été épandues sur 10 ha, soit 35 T de boues brutes correspondant à 30 T de matières sèches, contre 26T en 2014. Cinq installations de ce type ont été réalisées en France, nous avons été les 3^{èmes} à avoir choisi ce procédé qui nous donne entière satisfaction.



Prochaines sorties :

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val de Loire

Samedi 25 juin 9h

Site des Fiches des parterres : « Séduisantes invasives »

Animation et chantier proposés par le CEN Centre Val de Loire - Prévoir vêtements adaptés et pique nique

Renseignements : ☎ **02 38 59 97 13** - www.cen-centrevaldeloire.org

Gratuit

FETE de la MUSIQUE sur la Place du Village

Samedi 25 juin

Pour la 2^{ème} année consécutive, les Ateliers de Germigny proposent une nouvelle édition de la Fête de la Musique de 17h à 21 h sur la place.

Au programme, de nombreux groupes de musiciens, chanteurs, danseurs animeront cet après-midi et également tous les amateurs qui souhaitent participer à cette fête pourront se produire sur une scène ouverte qui sera mise à disposition pour eux..

(Inscrivez-vous au : 06 21 31 43 42 pour l'organisation)

Une soirée en famille pour le plaisir d'écouter de la musique, de chanter, de danser et passer une agréable soirée....

BUVETTE et GATEAUX sur place



Comice agricole d'Ouzouer s/ Loire

Samedi 30 et dimanche 31 juillet

GERMIGNY sera à l'honneur au Comice Agricole 2016.

Le charme et le naturel des 2 candidats de Germigny ont séduit le jury du Comice lors de la soirée d'élection du 28 mai.

Amanda LE BRUSQUET a été élue REINE et Mathieu LECONTE 1^{er} DAUPHIN du Comice Agricole de l'édition 2016.

Félicitations à ces deux jeunes ambassadeurs de Germigny qui défilent sur le char d'honneur le 31 juillet à Ouzouer sur Loire suivi du char du Comité des Fêtes.

A cette occasion, tous les Germignons sont chaleureusement invités à venir les applaudir.



FETE du VILLAGE

Dimanche 4 Septembre (A noter sur vos agenda avant de partir en vacances....)

Pour tous renseignements : Contact Comité des Fêtes : 06.21.31.43.42. Courriel : cdf.germignydespres@free.fr



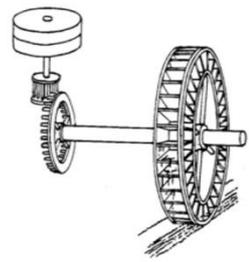
Etat Civil (du 1^{er} mars 2016 au 31 mai 2016)



Naissances : PASQUIER JAMAIN Cloé née le 3 mai 2016

Mariages, Décès : néant

Les moulins de Germigny



Histoire de la Bonnée et de ses moulins

Les fossés de la Ville à Saint Benoit sur Loire furent alimentés en eau par la Bonnée depuis la Grange Rouge dès 1542. C'est une concession du roi François 1er pour protéger la ville par "murs, fossés et ponts" Le domaine de la Grange Rouge avait été acquis par l'abbaye de Fleury en 1215.

Cette connexion fut interrompue lors des grands travaux de curage et recalibrage de la Bonnée en 1965.

Sur tout le bassin versant de la Bonnée il y avait 9 moulins à eau, il n'en reste plus que 5, les autres sont soit totalement détruits soit déconnectés de la rivière.

- ❖ Ainsi la Bonnée accueille 2 moulins, situés à Germigny des Prés, le moulin de Rigloy aussi appelé moulin à Foulon est le plus en aval. Le moulin des Ruets est situé le long de la route de Saint Benoit.
- ❖ Le Milourdin porte le moulin de Roland, légèrement en aval du point où se croisent la route départementale, la voie ferrée et le Milourdin.
- ❖ Le Saint Laurent est dominé par le moulin Saumaire à Bray en Val en bas de la côte du moulin à Vent.
- ❖ Le Ravoir abrite le moulin de Ravoir aussi appelé moulin des Gués, à Ouzouer sur Loire le long de la départementale en allant des Coteaux vers Ouzouer sur Loire.

Les moulins de Germigny

Les deux moulins de Germigny, bâtis sur la Bonnée, sont de très anciennes dépendances de l'abbaye de Fleury. On les retrouve mentionnés sur la carte Cassini (1757) (*voir le Bulletin Info de Mars 2015*).

Ils furent vendus comme biens nationaux en 1791.

Le moulin des Ruets, construit à l'origine au XI^{ème} ou XII^{ème} siècle, fut cédé par la Commune à Martial Grivot-Duplessis, bourgeois d'Orléans.



Gravure du moulin des Ruets en 1980 propriété à cette époque des époux Muzeau

Le **moulin de Rigloy** ou à Foulon, sur la route de Chateauneuf, fut vendu à Pierre Perdoux, éditeur et fabricant de papier à Orléans. , le moulin devient alors moulin à papier.

En septembre 1843 François Sébastien Quelin, alors meunier au moulin de Coutelant (St Aignan des Gués) fait l'acquisition du moulin de Rigloy.

Son épouse est une demoiselle Marsas native du moulin Saumaire de Bray en Val. De 1849 à 1851 Sébastien Quelin fit reconstruire à neuf le moulin à eau. Il décède tragiquement en 1852, laissant seule, sa petite fille Adèle âgée de trois ans. Elle épousera en 1869, à St Benoit sur Loire, Hector Meunier.

Adèle et Hector Meunier exploiteront le moulin de Rigloy jusqu'en 1886.

Leur fils Arsène Meunier installe vers 1900 les machines à cylindre et un moteur à gaz pauvre en remplacement de la machine à vapeur. Il remplace la roue hydraulique par deux turbines et il installe lui-même l'électricité .A son retour de la guerre 1914-1918, il fait remplacer le vieux vannage en bois par un vannage métallique fabriqué par les Etablissements Baudin de Châteauneuf. Arsène Meunier décède en décembre 1922.

Son fils André Meunier reprend l'exploitation du moulin, une turbine intermédiaire est installée en 1929, elle existe encore .Toutes les machines de meuneries ont été renouvelées en 1932, le moteur remplacé en 1937 par un moteur diésel.

Alors qu'André Meunier est sur le front de Belgique le moulin a été complètement détruit par un incendie le 20 avril 1940.



Le moulin de Rigloy durant la crue de la Loire en avril 1932

Ces moulins à eau qui ne fonctionnent plus aujourd'hui, sont devenus des résidences privées.

(source : Mme Isabelle Meunier)